

PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2018–2020 DE L'AGENCE D'URBANISME DE CAEN NORMANDIE METROPOLE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 JUIN 2018

Mai 2018



INTRODUCTION

Le Programme de Travail Partenarial (PTP) d'une agence d'urbanisme est le document de référence de son fonctionnement au quotidien. Mais c'est également un document qui matérialise l'essence même d'une agence, à savoir la conduite en commun, par ses membres, de missions d'intérêt collectif.

Le Programme de Travail Partenarial, élaboré en associant l'ensemble des membres, outre la feuille de route qu'il constitue pour l'équipe technique, est le document de référence par lequel une agence bénéficie de subventions de l'Etat et qui légitime la participation financière des membres, sous la forme de cotisations et de subventions. L'existence de ce document, par son caractère partenarial, justifie également du statut juridique et fiscal d'une agence, au regard notamment du droit de la concurrence et du régime de TVA.

FONDEMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS DU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL

Le présent Programme de Travail Partenarial de l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole est établi pour les années 2018, 2019 et 2020.

Ce programme est régi par des règles juridiques et administratives qu'il convient de rappeler.

L'article L.132-6 du code de l'urbanisme fonde juridiquement les agences d'urbanisme et précise leurs missions :

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1) De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;*
- 2) De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;*
- 3) De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;*
- 4) De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;*
- 5) D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.*

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement lorsque la part de la participation de l'Etat excède un montant déterminé par décret en Conseil d'Etat.

Au plan administratif, les agences d'urbanisme sont soumises aux dispositions de la « **note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme : conditions de fonctionnement, modalité de financement et rôle des services de l'Etat** » publiée par la Direction générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité. Cette note stipule notamment :

La conduite en commun de missions d'intérêt collectif

La loi, en créant les agences d'urbanisme, a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques. Ces agences fournissent ainsi un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions par des collectivités publiques compétentes :

- *l'observation et l'analyse des évolutions urbaines,*
- *la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,*
- *la préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux,*
- *la définition des politiques d'aménagement et de développement, ainsi que l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.*

Le programme partenarial d'activités

Dans chaque agence, le programme partenarial est élaboré en associant l'ensemble des membres qui peuvent en utiliser les résultats. Ce programme répond à des enjeux intéressant directement ou indirectement l'ensemble des adhérents et à des besoins de connaissances partagées. Il peut être élaboré pour une durée de trois ans et peut s'intégrer dans un projet d'agence. Les missions conduites en commun, noyau dur de l'activité de l'agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'Etat en accompagnement de celles accordées par chacune des autres collectivités et organismes publics membres.

En principe, seules les collectivités et établissements publics membres de l'agence participent à l'élaboration de son programme partenarial. Les activités correspondant au programme partenarial sont des activités propres de l'agence dont les résultats lui appartiennent et ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres : ces activités ne relèvent donc ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique. Les collectivités compétentes en matière de planification peuvent proposer que l'agence mène, dans le cadre commun qu'elle constitue, les observations, réflexions ou études contribuant à l'élaboration des documents de planification. Ces collectivités restent pleinement responsables de ces documents qu'elles approuvent souverainement.

Des périmètres d'études appropriés

L'observation et la production de connaissances, les réflexions sur les évolutions urbaines, la mise en cohérence des enjeux et des politiques sectorielles, la contribution à l'élaboration de projets de territoires ou de documents d'urbanisme sont conduites de manière concertée par chaque agence d'urbanisme, à une échelle territoriale appropriée (grands territoires, bassins de vie, aires urbaines, agglomérations et périphéries, espaces métropolitains, régionaux ou interrégionaux, voire transfrontaliers...).

Afin d'éclairer des choix d'aménagement ou de développement sur son périmètre d'action, l'agence d'urbanisme peut, en s'assurant de l'intérêt effectif pour ses membres, conduire des études sur des aires plus vastes en interaction avec son périmètre.

La propriété et la diffusion des connaissances

Les études réalisées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'agence. Chaque membre peut en avoir communication et en utiliser les résultats, selon les modalités pratiques définies par les instances de l'agence.

Les agences d'urbanisme assurent la diffusion large des connaissances et des informations recueillies sur les territoires concernés. Il leur est demandé de référencer les études produites dans les bases de données CEDDRE et Urbamet.

Enfin, les travaux issus du programme partenarial d'activités sont accessibles au public dans le cadre des lois en vigueur et selon des modalités pratiques définies par l'agence.

MODALITES D'ELABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2018-2020

Les élus membres du Bureau de l'Aucame ont officiellement lancé la procédure d'élaboration du Programme de travail partenarial de l'Agence lors de leur réunion du 19 septembre 2017.

Après un large échange de vues tant sur le fonctionnement du programme qui se termine que sur les perspectives connues, ils ont décidé de proposer au Conseil d'Administration d'organiser le futur programme en trois axes au lieu de quatre pour l'actuel :

Axe 1 - Connaître et faire reconnaître le territoire ;

Axe 2 – Suivre les actions présentes et construire le territoire au futur ;

Axe 3 - Ouvrir et promouvoir le territoire à toutes les échelles.

Les élus ont également défini la méthode et le calendrier d'élaboration de ce programme :

- Un courrier a été adressé à l'Etat et aux EPCI et communes membres de l'Agence afin de leur demander de réfléchir au futur programme de travail et de faire part de leurs attentes avant le 15 décembre 2017. Le cas échéant, une réunion entre services pouvait être organisée avant la mi-décembre 2017 ;
- Parallèlement, et comme convenu avec le DGS, la Direction de l'Agence a successivement reçu les services de la Communauté Urbaine Caen la mer suivants :
 - ✓ 13/12/2017 : Direction Exploitation transports (Maxime Lecharpentier) ;
 - ✓ 15/12/2017 : Direction Habitat (Catherine Marie) ;
 - ✓ 10/11/2018 : Direction Développement et aménagement (Jean-Luc Legarez)
 - ✓ 11/01/2018 : Direction Cycle de l'Eau (Hélène Foucher) ;
 - ✓ 12/01/2018 : Direction Urbanisme (Rémi Jolivald) ;
 - ✓ 16/01/2018 : Service Développement Durable, énergie, risques (Vanida Allain-Denis) et Espaces Verts, Paysages et biodiversité (Peggy Moricet).

- Des échanges ont eu lieu avec les services du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole en décembre 2017 et janvier 2018.
- Les différentes attentes exprimées ont été classées dans les trois axes définis le 19 septembre 2017, puis soumises aux membres du Bureau lors de ses réunions du 19 mars 2018 et du 28 mai pour priorisation et vérification de leur faisabilité ;
- Le programme proprement dit a été rédigé comme suite à cette réunion de Bureau.

1. AXE 1 - CONNAITRE ET FAIRE RECONNAITRE LE TERRITOIRE

Par ses capacités de documentation, d'apport d'informations, d'analyses, d'études et de conseils, une agence d'urbanisme est un outil d'aide à la décision au service de ses membres. Les travaux de l'équipe technique doivent leur permettre de bénéficier collectivement de toutes les connaissances utiles pour mettre en œuvre leurs politiques.

Une agence d'urbanisme est ainsi à la fois un centre de ressources et de veille (statistiques, juridiques, méthodologiques, cartographiques etc.) et une structure d'ingénierie et de réflexion stratégique au service du territoire de son partenariat.

TERRITOIRE OBSERVE

Les modalités permanentes d'observation

L'Aucame compte 7 observatoires permanents existants ou en cours de développement. Ils seront pérennisés et enrichis dans le cadre du Programme de Travail Partenarial 2018-2020 :

1. **Socio-démographie,**
2. **Solidarités territoriales** (MO : CU Caen la mer),
3. **Habitat,**
4. **Foncier** (MO : Pôle Métropolitain, EPFN, Région Normandie)
5. **Mobilités,**
6. **Développement durable,**
7. **Activités économiques et commerciales.**

Une fiche descriptive de chacun de ces observatoires figure en annexe du présent document.

Les observatoires sous MO agence sont progressivement dotés d'un Comité partenarial de suivi afin de partager les résultats des travaux avec les membres et partenaires.

Les données nécessaires aux observatoires sont stockées et organisées dans le Système d'Information Géographique (SIG) qui produit cartographie et analyses spatiales.

Les évolutions des observatoires prévues dans présent Programme de Travail partenarial

Il convient de souligner que tous les observatoires sous Maîtrise d'ouvrage Aucame seront progressivement étendus au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise de manière à couvrir de manière complète et homogène le territoire du Pôle métropolitain « Socle » d'ici à 2020. Au-delà de cette évolution, des demandes issues des membres de l'agence conduisent à ajouter aux modalités d'observation existantes les travaux suivants :

Démographie & social :

- Actualiser et enrichir l'observatoire des solidarités territoriales pour suivre l'évolution des quartiers de la politique de la ville au sein de Caen la mer : « chiffres-clefs » des QPV et « portraits de quartiers » des QPV et QVA ;
- Identifier et suivre les « actions famille » menées par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados (CAF) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : cartographie (localisation) et fiches actions (description) ;

- Organiser chaque année un séminaire de l'observatoire des solidarités territoriales, avec publication des actes ;
- Réaliser tous les deux ans, en partenariat avec le CCAS de Caen, le Portrait Social Local (PSL) de la Ville de Caen afin d'analyser les besoins sociaux du territoire.

Economie :

- Analyser tous les deux ans l'évolution du tissu économique dans les ZAE, sous réserve d'une mise à jour par les services de chacun des EPCI ou SCoT couvert ;
- Mettre à disposition de chaque EPCI ou SCoT l'application d'observation des ZAE à l'échelle de leur territoire, en vue d'une mise en ligne ;
- Comparer les EPCI entre eux à partir d'une liste d'indicateurs clés ;
- Observer les activités tertiaires sur la CU Caen la mer ;
- Développer un observatoire des zones commerciales afin de suivre le volet commerce du SCoT « Caen-Métropole ».

Habitat :

- Cartographier le parc social ;
- Observer les secteurs opérationnels et les permis d'aménager ;
- Caractériser l'attractivité et les besoins de rénovation du parc privé.

Mobilités :

- Observer l'accidentologie des modes actifs.

TERRITOIRE INFORME

L'Aucame poursuivra entre 2018 et 2020 sa production régulière de publications :

- ✓ « **Qu'en savons-nous ?** » : après avoir atteint, début 2018, son numéro 100, l'édition régulière de ce fascicule « phare » de l'agence se poursuivra à raison de 10 numéros par an. La ligne éditoriale de vulgarisation intelligente de notions novatrices et de concepts et phénomènes complexes ayant trait à l'urbanisme, l'aménagement et au développement territorial, sera maintenue ;
- ✓ « **Les tableaux de bord** » : ces documents synthétiques et illustrés ont pour objet de diffuser de manière claire et simple les chiffres clés d'un champ d'observation ;
- ✓ « **Les notes d'observatoire** » : de 12 à 18 pages, ces notes constituent la restitution d'un thème d'observation plus fouillé ;
- ✓ « **Act'Urba** » : de 12 à 20 pages, cette publication à parution irrégulière présente des analyses thématiques, prospectives et territoriales à une échelle « large » ;
- ✓ « **Les carnets de l'Aucame** » : de portée méthodologique, leur publication est plus rare et intervient lorsque le besoin s'en fait sentir.

A compter de l'été 2018, l'agence sera dotée d'un **nouveau site internet**, plus pratique, plus informatif, notamment sur les actualités, et plus structuré pour permettre un téléchargement aisé des publications en ligne : www.Aucame.fr.

Enfin, depuis janvier 2018, l'Aucame dispose d'un compte twitter, destiné à informer ses membres, comme le grand public, de ses activités, travaux et publications.

TERRITOIRE ANIME

Toujours dans l'optique de mieux faire partager ses travaux, mais également afin de contribuer au débat local sur l'urbanisme et l'aménagement, l'agence s'attachera encore plus que par le passé à rencontrer régulièrement ses membres, mais aussi le grand public. Cette politique d'animation prendra plusieurs formes :

- ✓ Des réunions bisannuelles de présentation des travaux et d'échanges avec les services de l'Etat, du Pôle métropolitain et de la CU Caen la mer ;
- ✓ Une rencontre annuelle avec les élus des EPCI membres de l'agence ;
- ✓ Les réunions annuelles de restitution des observatoires : « Rencontres de la mobilités », « Regard sur l'économie », « Forum de l'observatoire Habitat »...);
- ✓ Les Rendez-vous de l'Agence d'Urba au Pavillon : au moins un cycle de trois conférences publiques et gratuites par an, sur des thèmes prospectifs, avec un invité extérieur, le cas échéant.

Par ailleurs, l'agence poursuivra, comme les années antérieures, ses interventions ponctuelles :

- ✓ Dans les établissements d'enseignement supérieur : Université de Caen Normandie, EMN, IEP de Rennes à Caen, ...
- ✓ Devant les Conseils citoyens des quartiers « Politique de la Ville » qui en font la demande ;
- ✓ Dans les milieux économique et associatif qui en font la demande, et avec l'accord de la Présidente.

TERRITOIRE AU FUTUR

Cette mission importante de l'agence doit être renforcée dans le cadre du présent Programme de Travail Partenarial. Il s'agit d'engager des investigations et études prospectives afin d'anticiper les mutations économiques et sociétales à l'œuvre dans le monde, en France et sur les territoires, pour saisir les opportunités et faire face aux défis et menaces qui se présentent. Ce travail suppose de mettre en œuvre les méthodes suivantes :

- ✓ Veille
- ✓ Benchmark
- ✓ Groupes de prospective

Ce travail sera par essence multithématique. Il concernera en particulier les champs suivants : démographie, social, économie, urbanisme, architecture, modes de vie, nouvelles technologies, commerce, agriculture, activités économiques, mobilité, biodiversité, climat ...

La valorisation de ces travaux prendra les formes suivantes :

- ✓ Publications spécifiques dédiées ;
- ✓ Animation territoriale, notamment à l'occasion des réunions de restitution des observatoires, pour sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux ;
- ✓ Intégration de nouveaux objectifs dans les projets de territoire et les documents de planification et de programmation.

2. AXE 2 – SUIVRE LES ACTIONS PRESENTES ET CONSTRUIRE LE TERRITOIRE AU FUTUR

1) PARTICIPER A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

PARTICIPER A LA REVISION ET AU SUIVI DES SCoT

- Assurer la maîtrise d'œuvre de la révision du SCoT « Caen-Métropole » en vue de son approbation dans les meilleurs délais ;
- Mettre en place les outils nécessaires au suivi, à l'évaluation et la mise en œuvre des SCoT « Caen-Métropole », « Pays de Falaise » et « Bessin » ;
- Assister les syndicats de ces trois SCoT pour mettre en œuvre leur SCoT, plus particulièrement les volets mobilité, commerce, foncier et environnement ;
- Préparer et animer des réunions thématiques sur les enjeux de la mise en œuvre de chacun des SCoT ;
- Participer, le cas échéant, à tout dispositif d'inter-SCoT auquel participerait au moins un des trois SCoT.

PARTICIPER A L'ELABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

- Assister techniquement les EPCI dans la mise en œuvre de l'élaboration de leur PLUi ;
- Fournir au(x) BET désigné(s) par l'EPCI les informations et données dont dispose l'Aucame ;
- Apporter une aide aux EPCI dans la définition de leurs objectifs et orientations dans le cadre de l'élaboration du PADD ;
- Participer à la phase préalable d'élaboration du PLUi de la CU Caen la mer ;
- Participer à l'élaboration du Diagnostic du PLUi de la CU Caen la mer.

PARTICIPER A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT (PLH)

- Elaborer le diagnostic du PLH de la CU Caen la mer ;
- Participer à la définition et à la rédaction des orientations du PLH de la CU Caen la mer ;
- Participer à la définition et à la rédaction des fiches-actions du PLH de la CU Caen la mer ;
- Participer à l'animation de la démarche d'élaboration du PLH de la CU Caen la mer ;
- Participer aux bilans annuels de mise en œuvre des PLH et préparer les bilans à mi-parcours et final des PLH de la CU Caen la mer et de la Communauté de communes Val ès Dunes.

PARTICIPER AU SUIVI DU PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS DE LA CU CAEN LA MER

- Participer à l'évaluation du PDU de la CU Caen la mer au bout de 5 ans en 2018-2019.

2) PARTICIPER A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Participer à la définition d'une politique globale du tourisme à l'échelle du Pôle métropolitain « Socle » ;
- Participer au projet touristique de valorisation de la Vallée de l'Orne, du littoral et de la Suisse Normande ;
- Participer avec le Pôle métropolitain à l'AAC national « Appui à la mise en œuvre des feuilles de routes » sur le thème « Diagnostiquer les espaces interstitiels des centres-bourgs et co-construire leur valorisation » ;
- Finaliser le « Projet de territoire » de la Communauté de communes « Cœur de Nacre et en rédiger la « charte d'aménagement durable ».

POLITIQUES DE L'HABITAT

- Analyser les mouvements de population dans le parc de logements avec un premier test sur la Ville d'Hérouville-Saint-Clair ;
- Définir une méthode « expérimentale » de connaissance et d'action sur les copropriétés sur le territoire de la Ville d'Hérouville-Saint-Clair.

POLITIQUES DE TRANSPORTS ET DE MOBILITES

- Participer à l'analyse de l'état initial puis à l'élaboration du bilan LOTI de la « tramferrisation » du tramway de la CU Caen la mer ;
- Participer à la définition du volet « déplacements » de l'éventuel PLUi-HD de la CU Caen la mer ;
- Préparer une éventuelle 2^{ème} Enquête Ménages-Déplacements (EMD) en 2020 ;
- Fournir un appui technique au suivi du schéma cyclable du territoire du SCoT « Caen-Métropole » ;
- Participer à la réalisation d'un schéma cyclable du Pays de Falaise et le mettre en cohérence avec celui de Caen-Métropole ;
- Suivre en temps réel le dossier de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN).

POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Etude sur le parc immobilier tertiaire et le marché du bureau dans la CU Caen la mer, en comparaison avec d'autres agglomérations ;
- Etude sur les caractéristiques économiques de chacun des EPCI ou SCoT membres directs de l'Aucame (hors CU Caen la mer) ;

- Participer à l'élaboration et au suivi de la « Charte d'Urbanisme Commercial » du territoire du SCoT « Caen-Métropole ».

POLITIQUES RELATIVES A L'AGRICULTURE ET A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

- Poursuivre la mission de correspondant territorial pour le projet de recherche-action « FRUGAL », en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados et l'Université de Caen Normandie ;
- Sol, agriculture et environnement : exploiter les données du Registre Parcellaire Graphique (RGP) et en analyser des enjeux ;
- Participer à l'élaboration d'une Politique Alimentaire Territoriale (PAT) ;
- Participer aux actions de la convention de stratégie partagée sur l'agriculture entre le Pôle métropolitain et la Chambre d'agriculture du Calvados ;
- Participer à la définition et au suivi de la Trame Verte et Bleue du territoire ;
- Exploiter à façon les données des MOS 2012 et 2016 et de la « Trame Verte et Bleue » qui en découle, selon les besoins ;
- Participer à la définition du volet environnemental de la ZAC des Hauts de l'Orne à Fleury-sur-Orne.

POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Fournir des éléments en vue de l'élaboration d'une « charte d'aménagement des espaces publics » (benchmark, recommandations et bonnes pratiques) ;
- Produire des diaporamas illustrés sur les questions écologiques à partir d'exemples du territoire ;
- Participer à la définition d'une politique globale Climat Air Energie ;
- Participer à l'élaboration des PCAET, notamment en alimentant le diagnostic, en lien avec le SCoT.

3. AXE 3 - OUVRIR ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE A TOUTES LES ECHELLES

1) PARTICIPER AUX TRAVAUX DU POLE METROPOLITAIN « RESEAU »

TRAVAUX RELATIFS A L'ATTRACTIVITE DES VILLES DU POLE

- Participer à la réflexion sur les villes reconstruites et produire un « vademecum » à l'usage des villes du Pôle concernées ;
- Etablir un état des lieux de l'enseignement supérieur dans les villes de l'Ouest de la Normandie.

TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS ET AUX MOBILITES

- Etudier le fonctionnement des lignes ferroviaires de l'Ouest de la Normandie ;
- Etudier les potentialités urbaines des quartiers de gare des villes membres du Pôle métropolitain ;
- Recoller et exploiter les EMD « Ouest de la Normandie ».

2) COOPERER AVEC LES DEUX AGENCES DU HAVRE ET DE ROUEN AU SERVICE DE LA REGION NORMANDIE

Le présent Programme Partenarial de Travail se fixe comme objectif de renforcer la coopération entre agences d'urbanisme de Normandie : Caen, Le Havre, Rouen.

PARTICIPER A L'ELABORATION DU SRADDET DE NORMANDIE

- Rédiger un document commun des trois agences sur les grands enjeux de la Normandie pour l'élaboration de son SRADDET ;
- Produire, sur la base de cette première étude, un document définissant les objectifs et les règles potentielles à prescrire dans le SRADDET, sous la forme de fiches thématiques.

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME COMMUN DE TRAVAIL DES TROIS AGENCES

- Inscrire dans le Programme de Travail Partenarial de l'Aucame, les missions définies annuellement entre la Région Normandie et les trois agences.

3) COOPERER AVEC LES QUATRE AUTRES AGENCES D'ILE-DE-FRANCE ET DE NORMANDIE, AU SERVICE DU PROJET « VALLEE DE LA SEINE »

POURSUIVRE LA COOPERATION DES CINQ AGENCES D'URBANISME

Il s'agit de poursuivre, pendant cette période triennale, les modalités de partenariat issues de la Charte de coopération des agences signée en novembre 2014 et répondre collectivement aux sollicitations du comité directeur de la Vallée de la Seine.

- Contribuer à l'étude annuelle produite par la coopération des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ;
- Participer à l'organisation d'une rencontre annuelle pour faire vivre le partenariat et promouvoir une culture commune du territoire et du projet.

POURSUIVRE LA PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DU CPIER DE LA VALLEE DE LA SEINE

- Poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif commun de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine ;
- Définir, conjointement avec le comité directeur, le programme d'étude pluriannuel et multithématique pour la deuxième partie du CPIER, puis participer à la réalisation et à la valorisation de ce programme d'études ;
- Accompagner l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) de Versailles sur le volet Paysage du CPIER (fiche 1.3) ;
- Accompagner les Etablissements Publics Foncier (EPF) de Normandie et d'Île-de-France dans la mise en œuvre de la fiche 1.4.

4) PARTICIPER AUX TRAVAUX ET RENCONTRES DE LA FNAU, RESEAU NATIONAL DES AGENCES D'URBANISME

PARTICIPER AUX INSTANCES, CLUBS ET RENCONTRES DE LA FNAU

- Participer avec, ou à la demande de la Présidente, aux instances nationales de la FNAU : Bureau et Assemblée Générale ;
- Participer régulièrement à la réunion mensuelle des directeurs des agences du réseau FNAU ;
- Participer aux clubs thématiques de la FNAU : habitat, mobilités, économie, cohésion sociale, SIG, « GIRO » etc.
- Participer à la définition du thème et à l'organisation de la rencontre annuelle de la Fédération.

PRODUIRE POUR LES PUBLICATIONS ET LES TRAVAUX MUTUALISES DE LA FNAU

- Produire régulièrement des articles dans les publications de la FNAU : revue « Traits Urbains », « Dossiers de la FNAU », ...
- Participer, après accord du Bureau, aux travaux mutualisés d'intérêt national conduits par la FNAU.

5) PARTICIPER AUX PROJETS EUROPEENS DU TERRITOIRE

FINALISER LE PROJET URBACT III ACTION PLANNING NETWORK « SECOND CHANCE »

La Ville de Caen a rejoint, en mai 2016, le réseau européen URBACT « 2C : second chance, Waking up the sleeping giants » (Seconde chance : réveiller les géant endormis). Au total le réseau comptabilise 11 villes : Caen (F), Naples (I), Liverpool (GB), Chemnitz (D), Porto (P), Dubrovnik(CR), Gijon (E), Bruxelles (B), Maribor (SL), Lublin (PL) et Gênes (I).

Ce réseau a pour thème le réinvestissement des grands bâtiments ou grands sites en friche. Immédiatement, la ville de Caen a choisi de travailler sur la mutation des friches sur le territoire de la Presqu'île. Dans le cadre de ce réseau, les 11 villes ont travaillé en commun sur les enjeux de renouveau urbain, de développement économique et réappropriation citoyenne des lieux.

Dès l'intégration de la Ville de Caen dans le réseau, l'Aucame a été partenaire du projet. L'agence a en particulier animé le groupe Local URBACT (ULG). Dans le cadre du présent programme, il s'agit de :

- Finaliser, en partenariat avec la Ville de Caen, le projet URBACT III « Second chance : waking up sleeping giants » ;
- Rédiger le Plan Local URBACT, en lien avec le Groupe Local (ULG) et la Ville ;
- Préparer et participer à l'évènement URBACT organisé à Caen dans le cadre du mois de l'Architecture le 30 mars 2018 ;
- Préparer les panneaux caennais en vue de l'exposition présentée lors de la réunion finale à Naples (I) du 18 au 21 avril 2018 ;
- Participer à la réunion de restitution générale des projets URBACT III organisée à l'automne 2018.

PARTICIPER AU PROJET URBACT III TRANSFER NETWORK « RURBAN »

A la suite de la réussite et de l'intérêt suscité par le réseau « Second chance », la Ville de Caen s'est portée candidate et a été retenue pour intégrer le réseau URBACT de transfert « RURBAN » dont la ville chef de file est Rome. Outre Caen (F) et Rome (I), ce réseau de sept villes compte également La Corogne (E), Thessalonique (GR), Vienne (A), Vilnius (LT) et une ville polonaise à désigner.

Ce réseau a pour thème le redéveloppement d'une agriculture urbaine et périurbaine, en lien avec les enjeux de développement durable, d'inclusion sociale et de réponse à la demande des habitants pour une alimentation saine et de proximité.

Comme pour « Second chance », l'Aucame est partenaire et a contribué à alimenter le dossier de candidature de Caen. Pour ce nouveau projet, il s'agira de :

- Participer à l'animation du Groupe Local URBACT (ULG) ;
- Participer à l'élaboration du livrable de transfert de bonnes pratiques ;
- Apporter une expertise sur les questions agricoles et alimentaires tout au long du projet ;
- Participer, le cas échéant, aux réunions dans les villes du réseau et notamment à la réunion finale dans la ville « chef de file » (Rome) ;
- Participer à l'élaboration de « l'agenda de transfert » local ;
- Participer à l'organisation de l'évènement local final.

AUTRES PROJETS EUROPEENS

- Participer, le cas échéant, et à la demande d'un ou plusieurs membres, à la candidature puis à la mise en œuvre d'un programme européen.



ANNEXES

LES OBSERVATOIRES DE L'AUCAME

Deux observatoires de l'Aucame ne font pas l'objet de fiches :

- L'observatoire « socio-démographie » dont les données alimentent les autres observatoires de l'agence,
- L'observatoire « développement durable » en raison de la nature même des données traitées.

OBSERVATOIRE DES SOLIDARITES TERRITORIALES

1. Les objectifs

- Identifier et suivre dans le temps les communes et quartiers en difficulté au sein de Caen la mer
- Produire, actualiser et diffuser des indicateurs statistiques à l'échelle des quartiers prioritaires (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) de la politique de la ville
- Fournir des indicateurs sociodémographiques de suivi et d'évaluation du contrat de ville de Caen la mer

2. Le pilotage/fonctionnement

- Gestion et animation : AUCAME, sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer
- Pilotage politique :
 - ✓ Caen la mer : COPIL « politique de la ville »
 - ✓ AUCAME : trois élus « référent » (*désignation en 2018*)
- Pilotage technique : Comité Partenarial de Suivi (*création en 2018*)
- Equipe technique : Directeur adjoint, chargée d'études sociodémographiques et SIG de l'AUCAME
- Valorisation des travaux : séminaire annuel de l'observatoire

S'inscrivant dans le cadre de l'observatoire des solidarités territoriales, un travail est mené parallèlement avec la CAF et le Département du Calvados pour cartographier les « actions famille » menées dans les quartiers prioritaires. Le pilotage technique est assuré par un groupe de travail, animé conjointement par la CAF et l'AUCAME, associant divers partenaires de la politique de la ville.

3. Les partenaires

- Les partenaires de la politique de la ville : les services de l'Etat, la Communauté urbaine Caen la mer, les communes concernées par la politique de la ville (QPV et QVA), les CCAS, la Région Normandie, le Département du Calvados, les bailleurs sociaux, la CAF du Calvados, les associations œuvrant dans les quartiers etc.
- Les conseils « citoyens » et les centres socio-culturels de la CAF devant lesquels l'AUCAME intervient régulièrement pour présenter des diagnostics de quartiers.

4. Les principales bases de données

- Recensement de la population : INSEE
- Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSOFI) : INSEE / DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA
- Base Permanente des Equipements (BPE) : INSEE
- Allocataires de la CAF
- Population couverte par la CNAM
- Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) : UHS de Normandie
- Occupation du Parc Social (OPS) : UHS de Normandie
- Fichiers Fonciers : DREAL de Normandie
- Boursiers dans les collèges et lycées : Rectorat de l'Académie de Caen
- Emploi salarié et non salarié : URSSAF, MSA et services de l'Etat
- Demandeurs d'emploi : Pôle Emploi

Les données à l'échelle des QPV sont accessibles sur le site INSEE (« Données sur les quartiers de la politique de la ville »).

5. Les publications

- Les « chiffres-clefs » des QPV
- Les « portraits de quartiers » des QPV et des QVA
- Les actes des « séminaires » de l'observatoire
- Les notes d'observation thématiques

L'ensemble des travaux sont accessibles sur le site Internet de l'AUCAME.

6. La périodicité

- Indicateurs d'évaluation : chaque année
- Indicateurs « chiffres-clefs » des QPV : chaque année
- Indicateurs « communes et quartiers en difficulté » (socle 1) : tous les deux ans
- Indicateurs « portraits de quartiers » (socle 2) : tous les deux ans

7. Le territoire d'observation

- Caen la mer

8. Les applications

- Profil sociodémographique des communes et quartiers de Caen la mer
- Diagnostic des quartiers de la politique de la ville
- Suivi et évaluation du contrat de ville de Caen la mer

9. Les connexions

- Portrait Social Local (PSL) de la Ville de Caen
- Observatoires « socio-démographie », « habitat » et « économie » au sein de l'AUCAME
- Elaboration de politiques publiques : PLUI, PLH et SCOT

OBSERVATOIRE « HABITAT »

1. Les objectifs

- Être un outil de connaissances et d'analyses à destination des acteurs locaux
- Apporter une aide à la décision et des éléments de compréhension à destination des élus, des techniciens et des professionnels
- Contribuer au suivi, à l'évaluation et à la stratégie des politiques publiques, et notamment en matière d'habitat (PLH, SCoT, PLUi...)
- Être un dispositif de veille juridique et technique et d'anticipation sur le territoire
- Développer les échanges et une connaissance commune entre les institutionnels et les acteurs privés et publics intervenant dans le domaine de l'habitat

2. Le pilotage/fonctionnement

- Un portage politique : deux élus référents
- Une équipe technique au sein de l'agence : service habitat + service SIG
- Un comité d'orientation : groupe de travail restreint
- Une instance élargie de diffusion et de partage : le forum de l'observatoire habitat

3. Les partenaires

- Les partenaires institutionnels : la communauté urbaine de Caen la mer, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, la DREAL Normandie, la DDTM du Calvados, la DDCS du Calvados, la Région Normandie, l'UHS de Normandie, la CAF du Calvados, le Conseil Départemental, la Maison de l'habitat, l'EPFN, la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados...
- Les acteurs de l'habitat : les bailleurs sociaux, les promoteurs privés, les agents immobiliers, les collecteurs 1% logement, les associations ou structures œuvrant dans les domaines de l'habitat, l'action sociale et l'insertion économique, la fédération des promoteurs / constructeurs de Basse-Normandie, la chambre des notaires, la caisse des dépôts et consignation, la fédération française du bâtiment de Basse-Normandie, les SEM...

4. Les principales bases de données

- Le recensement de la population : INSEE
- Fichiers Logements à la Commune : FILOCOM
- Les Fichiers Fonciers
- L'enquête sur la commercialisation des logements neufs : ECLN
- L'enquête sur le prix des terrains à bâtir : EPTB
- Le système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux : SIT@del 2
- Le Répertoire du Parc Locatif Social : RPLS
- L'enquête Occupation du Parc Social : OPS
- Fichier partagé de la demande en logement locatif social
- Les références immobilières du notariat : PERVAL
- Les Demandes de Valeurs Foncières : DVF
- L'observatoire des Logements Neufs de Normandie : OLONN
- Connaître les Loyers et Analyser les marchés sur les espaces urbains et ruraux : CLAMEUR

5. Les publications

- Réalisation de tableaux de bord annuels thématiques ou multithématiques regroupant une série d'indicateurs quantitatifs sur un champ d'observation fondamental
- Note de conjoncture dans le cadre du suivi du programme local de l'habitat
- Note d'observation thématique

6. La périodicité

- Annuelle

7. Le territoire d'observation

- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole « socle », SCOT Bessin

8. Les applications

- Elaboration, suivi et évaluation de politiques publiques SCoT et PLH
- Diagnostics territoriaux
- Etude sur une thématique spécifique (vacance des logements par exemple)

9. Les connexions

- Observatoire foncier : marchés fonciers et immobiliers, diagnostic foncier du PLH
- Observatoire sociodémographique : caractéristiques sociodémographique de la population
- Observatoire économique : lien habitat-emplois

OBSERVATOIRE « FONCIER »

1. Les objectifs

- Mieux connaître le contexte foncier : les acteurs, les outils, la législation, la particularité des différents marchés
- Améliorer la connaissance et le suivi des marchés fonciers et immobiliers locaux
- Connaître et analyser la consommation d'espace sur le territoire
- Contribuer au suivi, à l'évaluation et à la stratégie des politiques publiques SCOT, PLH, PLUi notamment
- Analyser les capacités de densification et de mutation

2. Le pilotage/fonctionnement

- Un portage politique : deux élus référents du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole
- Une maîtrise d'ouvrage régionale : la Région Normandie et l'EPFN
- Une maîtrise d'ouvrage locale : le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole
- Une maîtrise d'œuvre : l'AUCAME : chargée d'études foncier + service SIG
- Un comité technique
- Une instance élargie de diffusion et de partage : le Forum Foncier

3. Les partenaires

- les élus et techniciens des collectivités « membres » de Caen-Métropole, les bailleurs sociaux, les promoteurs, les lotisseurs-aménageurs, les notaires, la SAFER, la Chambre d'Agriculture, l'État à travers ses services déconcentrés, le Conseil Départemental du Calvados, l'Université de Caen

4. Les principales bases de données

- Les Fichiers Fonciers
- La Cartographie de la Consommation Foncière : CCF
- Le Mode d'Occupation du Sol : MOS
- Les références immobilières du notariat : PERVAL
- Les Demandes de Valeurs Foncières : DVF
- L'Observatoire des Logements Neufs de Normandie : OLONN
- Les documents d'urbanisme numérisés

5. Les publications

- Réalisation d'un tableau de bord regroupant des indicateurs caractérisant l'évolution de la consommation d'espace et des marchés fonciers à différentes échelles
- Note d'observation thématique

6. La périodicité

- Annuelle

7. Le territoire d'observation

- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole « socle »

8. Les applications

- Elaboration, suivi et évaluation de politiques publiques SCoT et PLH
- Etude de potentiel foncier
- Diagnostics territoriaux

9. Les connexions

- Observatoire habitat : marchés fonciers et immobiliers, diagnostic foncier du PLH
- Observatoire économique : foncier économique
- Observatoire des mobilités : lien gisement foncier – politique de transports

OBSERVATOIRE DES MOBILITES

1. Les objectifs

- Centraliser les données en matière de transports et déplacements
- Analyser et comprendre les pratiques de mobilité, l'utilisation des modes de transport et leurs impacts
- Alimenter les réflexions stratégiques et évaluer les effets des politiques publiques de mobilité (SCoT, PDU)
- Suivre à long terme les évolutions, visualiser et étudier les changements d'habitudes
- Faire émerger une connaissance commune et partagée

2. Le pilotage

- Un portage politique : 2 élus référents
- Une équipe technique : chargé d'études « mobilités » + service SIG
- Un comité partenarial de suivi
- Une instance élargie de diffusion et de partage : « Les Rencontres de la mobilité »

3. Les partenaires

- DIR Nord-Ouest
- DREAL Normandie
- DDTM Calvados
- Région Normandie
- Communauté urbaine de Caen la mer
- Ville de Caen
- CCI Caen Normandie
- Atmo Normandie
- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

4. Les principales bases de données

- Enquête ménages déplacements grand territoire du Calvados 2011
- Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation (BAAC)
- Comptages routiers DIR NO
- Enquête TCU Origine-Destination Caen la mer 2012
- Rapports d'activités du délégataire Twisto
- Annuaire statistique Transports collectifs urbains de Province CEREMA
- Base de données Validations aux arrêts Twisto Caen la mer
- Tableau de bord du stationnement payant ville de Caen
- Bulletin statistique trafic aérien commercial DGAC
- Répertoire statistique des véhicules routiers SDES
- Trafic du port de Caen-Ouistreham CCI Caen Normandie
- Fréquentation en gare « Gares & Connexions »
- Données Fréquentation et Offre TER Région Normandie
- Mesures Stations et Polluants, Indice ATMO Atmo Normandie

5. Les publications

- Compilation d'indicateurs annuels de suivi des pratiques de mobilité sur la région caennaise : « Tableau de bord des mobilités »
- Note d'observation thématique
- Collection Exploitations spécifiques EMDGT Calvados 2011

6. La périodicité

- Annuelle

7. Le territoire d'observation

- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole « socle », SCOT Bessin

8. Les applications

- Evaluation et élaboration PDU, SCOT, PLH
- Diagnostics territoriaux
- Etudes et évaluation des projets de transport

9. Les connexions

- Impact des transports – Observatoire Environnement
- Lien Urbanisme-Transport – Observatoires de l'Habitat, du Foncier, des Zones d'activités économiques
- Comportements de mobilités – Observatoire sociodémographique
- La mobilité inclusive – Observatoire des solidarités territoriales

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

1. Les objectifs

- Être un outil de connaissances et d'analyses à destination des acteurs locaux
- Apporter une aide à la décision et des éléments de compréhension à destination des élus, des techniciens et des professionnels
- Contribuer au suivi, à l'évaluation et à la stratégie des politiques publiques (SCoT, PLH, PLUI...)
- Être un dispositif d'anticipation et de prospective sur le territoire
- Développer les échanges et une connaissance commune entre les institutionnels et les acteurs privés/publics intervenant dans le domaine de l'économie

2. Le pilotage/fonctionnement

- Un portage politique : deux élus référents
- Une équipe technique au sein de l'agence : un chargé d'études économiques + service SIG
- Un comité d'orientation : groupe de travail restreint composé des élus référents, des fournisseurs de données et des acteurs économiques locaux
- Une instance élargie de diffusion et de partage : « Le regard sur l'économie de l'Aucame »

3. Les partenaires

- Les partenaires économiques : URSSAF, MSA Côtes Normandes, DDTM du Calvados, CCI de Caen Normandie, CCIR de Normandie
- Les partenaires territoriaux de l'observatoire : Caen Normandie Métropole, Communauté urbaine Caen la mer, Caen Normandie Développement, Communauté de communes Cœur de Nacre, Communauté de communes du Pays de Falaise, Communauté de communes Val ès Dunes, Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, Bayeux Intercom, Syndicat mixte Bessin Urbanisme
- Les autres acteurs : Région Normandie, AD Normandie, Conseil départemental du Calvados, Ports Normands Associés, Logistique Seine Normandie, INSEE, CMAI Calvados Orne, CAUE du Calvados, FONCIM, AREA, LEM CBRE...

4. Les principales bases de données

- Les données de l'INSEE
- La Base de données de l'Aucame qui permet de comparer différentes bases de données reçues annuellement par convention : SIRENE (open data), URSSAF, CCI Caen Normandie, MSA Côtes Normandes, DDTM du Calvados
- Les Fichiers Fonciers
- Les Demandes de Valeurs Foncières : DVF
- Le Mode d'Occupation du Sol : MOS

5. Les publications

- Notes d'observation thématiques
- Tableaux de bord d'analyse de l'observatoire des zones d'activités économiques
- 4 pages sur les filières économiques du territoire

6. La périodicité

- Annuelle

7. Le territoire d'observation

- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole « socle », SCOT Bessin

8. Les applications

- Application web en « open data » des zones d'activités économiques du territoire : géolocalisation des établissements économiques sur ces entités, caractérisation des locaux en cession ou en friches, caractérisation des parcelles potentiellement disponibles, caractérisation des réserves foncières...
- Application dédiée aux chiffres clés de l'observatoire sur le territoire

9. Les connexions

- Observatoire foncier : occupation du sol sur les entités à vocation économique
- Observatoire sociodémographique : caractéristiques sociodémographique de la population
- Observatoire habitat : lien emploi-habitat
- Observatoire mobilité : accessibilité à l'emploi
- Observatoire des solidarités territoriales : tissu économique et emploi dans les quartiers politique de la ville